Communiqué de presse



PUBLICITÉ SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-13 DU CODE DE COMMERCE

Puteaux, le 17 février 2022 (18h00 CET)

Lors de sa réunion du 30 janvier 2022, le Conseil d'administration a décidé de constituer un comité de pilotage et de suivi de la mission indépendante d'évaluation sur les allégations rapportées dans le livre « Les Fossoyeurs », qui sera présidé par Monsieur Olivier Lecomte, administrateur indépendant depuis novembre 2020.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 15 février 2022, de rémunérer Monsieur Olivier Lecomte, pour toute la durée de sa mission, à hauteur de 9 000 euros par mois.

L'attribution de cette rémunération constitue une convention entre la Société et l'un de ses administrateurs en application de l'article L.225-46 du Code de commerce et a donc été approuvée en tant que convention réglementée, Monsieur Olivier Lecomte ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote.

Principales informations relatives à la convention réglementée :

Personne concernée: Monsieur Olivier Lecomte

Modalités, nature et objet: octroi d'une rémunération exceptionnelle au profit de Monsieur Olivier Lecomte, en sa qualité de Président du Comité *ad hoc* constitué pour piloter et suivre la mission indépendante d'évaluation relative aux allégations rapportées dans le livre « Les Fossoyeurs ». Cette rémunération exceptionnelle, qui sera versée pour toute la durée de la mission, s'élève à 9 000 euros par mois¹.

Motifs: le Conseil d'administration a considéré que l'octroi d'une telle rémunération, déterminée en considération du temps que cette mission prend à Monsieur Olivier Lecomte et de l'importance qu'elle revêt pour la Société, était conforme à l'intérêt social.

¹ Étant rappelé que le résultat net consolidé 2020 du Groupe s'établit à près de 160 millions d'euros et le résultat social d'ORPEA à près de 30 millions d'euros.

Communiqué de presse



A propos d'ORPEA (www.orpea-corp.com)

Créé en 1989, ORPEA est un des principaux acteurs mondiaux de la prise en charge globale de la Dépendance, avec un réseau au 30 juin 2021 de 1156 établissements pour 116 514 lits (dont 26 359 lits en construction) dans 23 pays, répartis sur 5 zones géographiques :

- France Benelux: 586 établissements / 49 207 lits (dont 5 672 en construction)
- Europe Centrale: 268 établissements / 28 419 lits (dont 5 828 en construction)
- Europe de l'Est : 142 établissements / 15 255 lits (dont 4 101 en construction)
- Péninsule Ibérique et Latam : 158 établissements / 23 108 lits (dont 10 373 en construction)
- Autres pays: 2 établissements / 525 lits (dont 385 en construction).

ORPEA est cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0000184798) et membre des indices SBF 120, STOXX 600 Europe, MSCI Small Cap Europe et CAC Mid 60.

Relations investisseurs ORPEA

Steve Grobet EVP Communication and Investor Relations s.grobet@orpea.net

Benoit Lesieur Responsable Relations Investisseurs b.lesieur@orpea.net Relations investisseurs NewCap

Dusan Oresansky Tél.: 01 44 71 94 94 orpea@newcap.eu Relations Médias Image 7

Laurence Heilbronn Tél.: 06 89 87 61 37 <u>Iheilbronn@image7.fr</u>

Charlotte Le Barbier Tél.: 06 78 37 27 60 <u>clebarbier@image7.fr</u>